



DECRET D/2022/ 04071 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES AU SECRETARIAT
GENERAL A LA PRESIDENCE CHARGE DES SERVICES SPECIAUX ET DE
LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu l'Ordonnance N° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu le Décret D/2021/016/PRG/SGG du 14 janvier 2011 portant création d'un Secrétariat Général à la Présidence de la République ;
- Vu le Décret D/2021/0059/PRG/CNRD/SGG portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la Transition ;
- Vu le Décret D/2021/170/PRG/CNRD/SGG du 24 mars 2022 portant nomination du Secrétaire Général à la Présidence chargé des Services Spéciaux et de la Lutte contre le Crime Organisé ;
- Vu le Décret D/2021/193/PRG/CNRD/SGG du 12 avril 2022 portant attributions et organisation du Secrétariat Général à la Présidence chargé des Services Spéciaux et de la Lutte contre le Crime Organisé ;
- Vu le Communiqué N° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1- Secrétaire Général Adjoint à la Présidence chargé des Services Spéciaux et de la Lutte contre le Crime Organisé

Colonel Amara Sayon **TRAORE** matricule 17651/G, précédemment Commandant Adjoint de la Région de Gendarmerie de Kankan.

2- Direction Centrale de Prévention contre la Déstabilisation des Institutions de la République, de Lutte contre le Grand Banditisme et des Groupes Radicalisés

Directeur Central : Colonel Aboubacar **SAMPIL** matricule 21356/G, précédemment Commandant Adjoint de la Région de Gendarmerie de Kindia ;

Directeur Central Adjoint : Commissaire Principal de Police Amadou **CAMARA** matricule 208096 A, précédemment en service à la Direction Générale des Renseignements Intérieurs.

3- Direction Centrale de la Lutte contre le Crime Organisé et les Activités Criminelles

Directeur Central : Commissaire Principal de Police Maurice **SONOMI** matricule 207948 G, précédemment en service au Secrétariat Général à la Présidence chargé des Services Spéciaux et de la Lutte contre le Crime Organisé ;

Directeur Central Adjoint : Lieutenant-Colonel André **LOUA** matricule 18766/G, précédemment en service à la Préfecture Maritime.

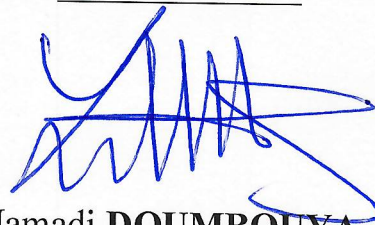
4- Direction Centrale de Renseignement Social, Economique Financier et Narcotique

Directeur Central : Commissaire Divisionnaire Aboubacar **THIAM** matricule 190225 G, précédemment Directeur Central Adjoint de la Coopération au Ministère de la Sécurité ;

Directeur Central Adjoint : Sous-lieutenant Ibrahima Kalil **KANTE** matricule 28850/G en service au Secrétariat Général à la Présidence chargé des Services Spéciaux et de la Lutte contre le Crime Organisé.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 01 SEPT 2022



Colonel Mamadi **DOUMBOUYA**